

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction de la communication

Le 29 mars 2020



COMMUNIQUE DE PRESSE

LUTTE CONTRE LE COVID-19

Le secteur de la petite enfance, base arrière indispensable

Depuis l'ordre de fermeture des écoles le 12 mars et de mise en confinement de la population le 17 mars, tout le secteur de la petite enfance et de l'enfance s'est mobilisé pour permettre aux parents, notamment ceux en première ligne dans la lutte contre le COVID-19 travaillant dans les secteurs sanitaires et médico-sociaux, de continuer à travailler.

Le Conseil départemental, compétent dans ce domaine, s'est mobilisé immédiatement pour répondre présent et pouvoir proposer dès le mercredi 18 mars, en lien avec la Préfecture, un dispositif d'accueil des jeunes enfants en Lot-et-Garonne, facilitant ainsi la vie de tous les parents dont l'activité est essentielle pour la Nation.

En Lot-et-Garonne, réparties sur tout le département spécifiquement pour accueillir les enfants des personnels soignants, 16 crèches et 10 micro-crèches sont maintenues ouvertes, y compris le week-end si nécessaire.

En dehors de ce dispositif d'accueil dédié, les assistantes maternelles sont elles aussi mobilisées pour poursuivre la garde des enfants dont les parents maintiennent leur activité professionnelle, en présentiel sur leur lieu de travail ou en télétravail à domicile.

En Lot-et-Garonne, près de la moitié des assistantes maternelles ainsi que quelques unités collectives dont la capacité ne doit strictement pas dépasser 10 enfants continuent à accueillir les enfants.

Aussi, les agents de PMI du Département sont auprès de ces professionnelles pour les accompagner dans ce contexte si particulier où ces accueils sont soumis à la règle du confinement et aux mesures de prévention du COVID 19.

Aussi, que vous soyez parents nécessitant un mode de garde ou une assistante maternelle ayant des questions, la PMI est joignable au 05.53.69.39.31/05.53.69.39.32 ou sur la plateforme sante.pmi@lotetgaronne.fr : lundi au jeudi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 // vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Concernant les enfants scolarisés jusqu'en 3^{ème}, des écoles et des collèges restent ouverts pour accueillir les enfants des personnels indispensables. Les besoins de garde doivent être adressés directement auprès de l'Education nationale au 05 53 67 70 99 ou par mail :

accueilmed@ac-bordeaux.fr. Certains établissements scolaires seront également ouverts le samedi et le dimanche.

Le Conseil départemental et sa présidente tiennent à remercier une fois encore très sincèrement tous les professionnels de la petite enfance et de l'enfance, toutes celles et tous ceux sans qui notre combat collectif contre le COVID-19 serait encore bien plus difficile à mener. Merci à celles et ceux qui veillent sur les enfants de celles et ceux qui travaillent à nous protéger.

Contact presse :
Matthieu Stievet, Directeur de la Communication
Tél. : 06 73 69 23 54 / matthieu.stievet@lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE 
Le Département Cœur du Sud-Ouest